

## A propos des annonces sur le SMIC

Michael Zemmour (source : [Twitter](#))

+ références complémentaires

Le PM a annoncé qu'il n'y aura pas de revalorisation exceptionnelle du SMIC ("coup de pouce") en 2019. En clair, cela signifie "laisser se creuser les inégalités de salaire" puisque l'indexation "automatique", consiste à moins augmenter le SMIC que le salaire de référence.

Vous avez entendu parler du rapport des "experts" sur le SMIC (il est [ici](#)). Quelques éléments à la lecture du rapport de décembre 2017.

En résumé : lorsqu'on veut baisser le SMIC poliment et qu'on peut pas le dire comme ça, on construit une argumentation ad hoc pour proposer sa "désindexation"

Donc, ce rapport. Rédigé par un "comité d'experts", le document préconise non seulement de ne pas augmenter le SMIC mais surtout de le "désindexer".

Actuellement le SMIC est indexé sur un indice des prix (inflation) et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire moyen ouvriers / employés (SHBOE).

Pour autant il n'augmente pas très vite : pour mémoire, le pouvoir d'achat du SMIC brut a augmenté de 4% en dix ans, (0,4% par an), autant dire rien.

Aucune inflation majeure ni hausse des salaires n'étant prévue à l'horizon, vouloir désindexer ne répond pas à un risque d'emballement à la hausse, mais bien à la volonté de permettre au SMIC réel de baisser, en le laissant grignoter petit à petit par l'inflation.

Les arguments invoqués pour la désindexation du SMIC (sur les salaires moyens et l'inflation) sont spécieux. Reprenons-les.

1er argument : il y aurait une « circularité » dans l'indexation. Une hausse du SMIC générerait de l'inflation et une hausse des salaires de références, donc une nouvelle hausse du SMIC (sans fin). Cet argument invoqué à répétition, n'est pas chiffré dans le rapport (tiens donc), mais avec les annexes on peut calculer qu'une hausse de 5% du SMIC (hors inflation) conduirait à une hausse supplémentaire de 0,3% l'année suivante (et je suis large). Cet effet est donc très faible, et ne justifie pas une désindexation.

2e argument : les hausses de SMIC vont coûter cher à l'État parce que ça va augmenter les exonérations de cotisations employeur. Du coup il ne faut pas augmenter le SMIC. Cet argument ne tient pas. Si on augmente le SMIC, il est enfantin (je pense qu'un décret suffit) de recalculer les exonérations proportionnellement à la hausse du SMIC pour qu'elles n'augmentent pas en volume.

3e argument : le rapport compare l'effet de la prime d'activité et du SMIC sur le taux de pauvreté. Il vaut mieux augmenter la prime d'activité car cela cible davantage les ménages sous le seuil de pauvreté, alors qu'il y a des travailleurs et travailleuses au SMIC qui ne sont pas pauvres. Augmenter le SMIC réduirait donc moins la pauvreté qu'augmenter la prime d'activité.

Sur le fond, confondre ainsi la régulation des salaires et la redistribution est une erreur. La redistribution ne permet pas de résorber les inégalités qu'on laisse se créer sur le marché du travail. Sur la forme, opposer ainsi deux mesures sociales, d'ampleur modérée, en

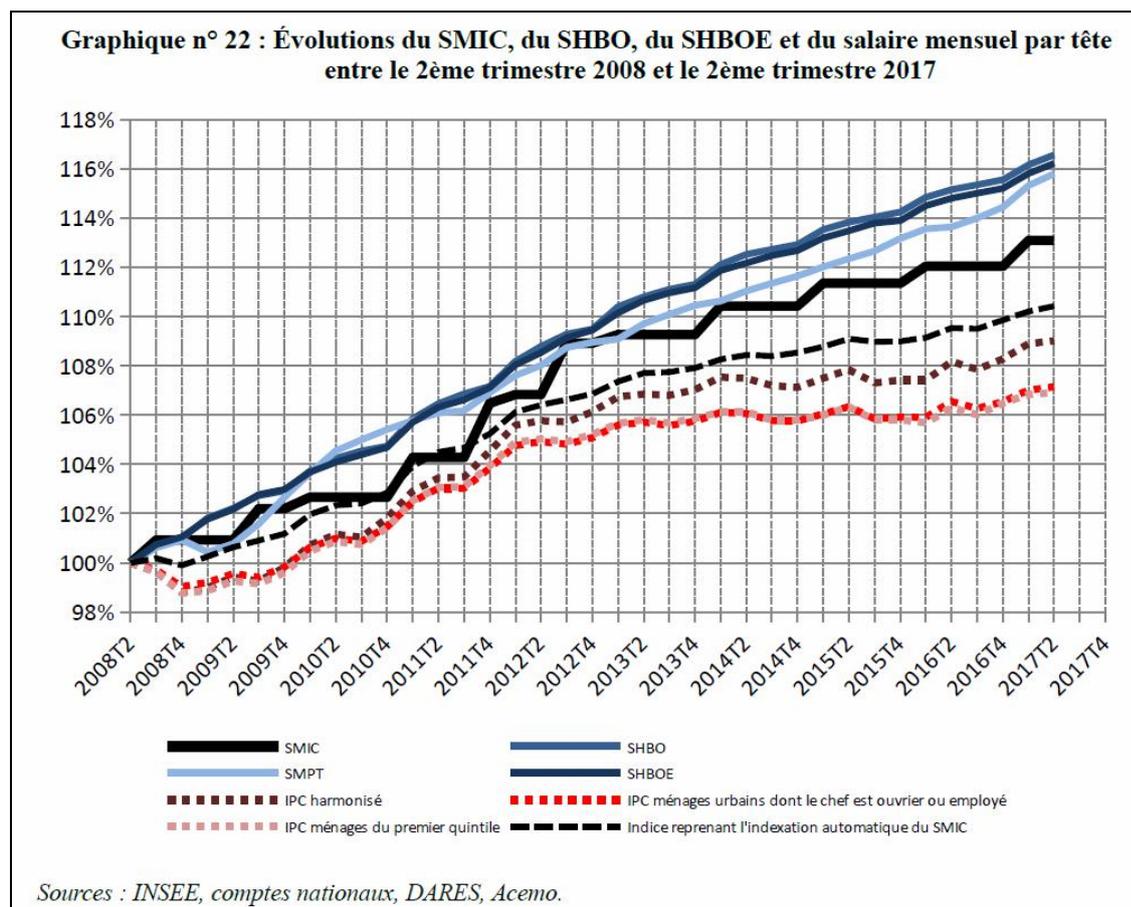
raisonnant à budget donné, alors que les allègements de fiscalité pleuvent est spécieux. Les deux mesures sont compatibles.

De plus se servir de l'argument du « taux de pauvreté » pour expliquer qu'il ne faut pas augmenter le plus bas des salaires, parce qu'il concerne des salarié.e.s pas tout à fait pauvres, est particulièrement... embarrassant.

Je passe sur l'argument du SMIC ennemi de l'emploi : le coût réel du SMIC a fortement baissé avec le CICE et le pacte sans effet notable sur l'emploi, une légère hausse n'aura pas d'effet dans l'autre sens.

Par ailleurs, le "coup de pouce" (auquel s'oppose le rapport) augmenterait le pouvoir d'achat et réduirait les inégalités en général (le SMIC concerne 12% de femmes salariées du privé, 6% de salariés). Il pourrait être un réel instrument pour comprimer les inégalités femmes-hommes (62% des personnes au SMIC sont des femmes).

Bref. On nous parle de désindexation. Le mot cache une baisse programmée du pouvoir d'achat du SMIC. Non seulement la "désindexation partielle" envisagée par le gouvernement creuse l'écart avec les autres salaires, mais elle entraîne une baisse du SMIC réel car l'indice pris en compte est régulièrement inférieur à l'inflation (source: rapport des experts p.34)



#### Références complémentaires

Romarc Godin, « <http://pinguet.free.fr/godinsmic.pdf> », *Mediapart*, 6 décembre 2017.

Alain Ruello, « [SMIC : les propositions explosives du groupe d'experts officiel](#) », *Les Echos*, 5 décembre 2017.

Michel Husson, « [Le Parisien, le smic \(et moi\)](#) », *note hussonet* n°110, 19 décembre 2017.